

Évaluation du Programme de projets de recherche concertée sur la santé

Réponse de la direction des IRSC et du CRSNG

Le 4 mars 2014

Contexte

Le Programme de projets de recherche concertée sur la santé (Programme de PRCS) est une initiative conjointe du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Le Programme de PRCS aide les chercheurs en sciences naturelles ou en génie à travailler en collaboration avec les chercheurs en sciences de la santé à relever des défis de recherche interdisciplinaire dans le cadre de projets de recherche novateurs.

Une évaluation a été réalisée pour fournir à la haute direction du CRSNG et des IRSC un examen rétrospectif de la pertinence et du rendement du Programme de PRCS. L'évaluation visait aussi à satisfaire aux exigences de l'alinéa 42.1 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à celles de la *Politique sur l'évaluation* (2009) du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Commentaires

L'évaluation a conclu que le programme était pertinent, efficace et efficient. Elle a confirmé les attentes de la direction concernant la capacité du programme à atteindre des résultats à la fois immédiats et intermédiaires en ce qui a trait à la recherche interdisciplinaire, aux relations interdisciplinaires, au transfert des connaissances et à la formation des étudiants.

Les conclusions confirment le besoin d'un programme qui finance des projets de recherche concertée impliquant les sciences naturelles ou le génie (SNG) et les sciences de la santé, et laissent entendre que les autres sources de fonds comparables sont restreintes. Cela renforce le point de vue de la direction voulant que ce programme remplisse un rôle très particulier dans le continuum des programmes de financement de la recherche au Canada.

Le Programme de PRCS aide les chercheurs du CRSNG et des IRSC à collaborer et à intégrer leur expertise dans les activités de recherche interdisciplinaire et l'application des connaissances, tout en permettant à chaque organisme de remplir leur mandat respectif. Il n'y a pas de programmes à part comparables au CRSNG ou aux IRSC qui permettraient le plein soutien de tels projets interdisciplinaires.

Recommandation	Réponse (D'accord ou en désaccord)	Plan d'action de la direction	Responsabilité	Échéancier
<p>1) Envisager de continuer à financer la recherche concertée en santé qui réunit des chercheurs en santé et des chercheurs en SNG par l'entremise du Programme de PRCS et clarifier et communiquer la place du programme dans l'éventail des possibilités de financement offertes par le CRSNG et les IRSC.</p>	<p>D'accord</p>	<p>D'accord. Les IRSC et le CRSNG continueront de cofinancer les concours de PRCS de 2013-2014 et de 2014-2015 conformément à l'engagement dans l'actuel protocole d'entente. Les organismes s'engageront aussi dans des discussions pour étudier la possibilité de poursuivre le financement de ce programme au-delà de 2015, compte tenu des priorités stratégiques et des ressources disponibles.</p> <p>Le Programme de PRCS correspond à un créneau particulier, car il recoupe les mandats des deux organismes en appuyant des projets de recherche concertée et interdisciplinaire nécessitant la participation du milieu des sciences naturelles ou du génie et de la santé. On améliorera la communication sur la façon dont ce programme est placé par rapport à d'autres possibilités de financement offertes par les deux organismes. Pour ce faire, on ajoutera du texte dans la possibilité de financement et/ou on élaborera une stratégie de communication.</p>	<p>Direction des sciences, de l'application des connaissances et de l'éthique et Direction des communications et de la sensibilisation du public des IRSC en consultation avec le CRSNG</p>	<p>Texte additionnel pour la possibilité de financement des PRCS de 2014-2015 et/ou une stratégie de communication sera élaborée et mise en oeuvre avant le 31 mars 2014.</p> <p>Les discussions concernant la poursuite du cofinancement des PRCS au-delà de 2015 seront terminées avant le début de 2015.</p>

Recommandation	Réponse (D'accord ou en désaccord)	Plan d'action de la direction	Responsabilité	Échéancier
<p>2) Améliorer la conception du programme et la mesure permanente du rendement.</p> <p>a) Évaluer s'il est possible de donner aux candidats des commentaires plus substantiels sur leurs lettres d'intention.</p>	D'accord	<p>D'accord. Le personnel chargé de l'exécution des programmes étudie la possibilité de demander plus de commentaires sur les lettres d'intention sans augmenter indûment la charge de travail des évaluateurs. Les IRSC devraient être en mesure d'en faire plus pour s'assurer que les évaluateurs présentent un énoncé substantiel pour appuyer toute évaluation négative faite durant l'étape de la lettre d'intention.</p>	Direction des programmes ouverts des IRSC	<p>Une évaluation sera terminée avant le 31 mars 2014, et toutes les mesures qui suivent seront mises en œuvre avant la date limite de la prochaine lettre d'intention des PRCS, le 15 mai 2014.</p>

Recommandation	Réponse (D'accord ou en désaccord)	Plan d'action de la direction	Responsabilité	Échéancier
<p>2. b) Examiner la stratégie de mesure du rendement du programme (y compris le modèle logique) pour vérifier si elle permet de surveiller efficacement l'atteinte des nouveaux objectifs du Programme de PRCS, les retombées des nouvelles exigences relatives aux partenaires sur le milieu de la recherche et les effets du programme sur le PHQ.</p>	<p>D'accord</p>	<p>D'accord. Les IRSC examineront la stratégie de mesure du rendement et le modèle logique pour s'assurer qu'il continue de répondre aux objectifs du programme en constante évolution. Cela comprendra l'étude du rapport final électronique utilisé actuellement pour le Programme de PRCS, afin de s'assurer d'obtenir l'information pertinente concernant la participation des partenaires et l'application des connaissances.</p>	<p>Les directions Sciences, application des connaissances et éthique, ainsi que Rendement et responsabilisation des IRSC</p>	<p>Toutes les mises à jour requises à la stratégie de mesure du rendement et au modèle logique seront faites avant le 31 mars 2014.</p>

Recommandation	Réponse (D'accord ou en désaccord)	Plan d'action de la direction	Responsabilité	Échéancier
2. c) Enregistrer des données concernant la spécialité des chercheurs (SNG ou santé).	D'accord en partie	D'accord en partie. D'autres mesures dépendront de la revue des IRSC de la stratégie de mesure du rendement et du modèle logique (mentionnée dans la recommandation 2.b). Un processus pour enregistrer ces données sera mis en place si on juge qu'il s'agit d'une mesure utile.	Les directions Sciences, application des connaissances et éthique, ainsi que Programmes ouverts des IRSC	La stratégie de mesure du rendement et le modèle logique seront examinés et tous les changements requis seront effectués avant le 31 mars 2014.
2. d) Établir un protocole pour l'échange des données sur les candidats, les partenaires et le PHQ entre le CRSNG et les IRSC.	D'accord	D'accord. Les IRSC s'assureront qu'un énoncé est inclus dans la possibilité de financement des PRCS et/ou dans RechercheNet pour indiquer clairement aux candidats qu'en présentant une demande ils acceptent que l'information dans leur demande soit communiquée au CRSNG à des fins d'administration et d'évaluation. Cela facilitera l'échange d'information entre les deux organismes sur les demandes liées aux PRCS.	Les directions Sciences, application des connaissances et éthique, ainsi que Programmes ouverts	Tout changement requis à la possibilité de financement des PRCS ou dans RechercheNet sera effectué, et un protocole d'échange des données sur les demandes avec le CRSNG sera confirmé avant le 31 mars 2014.